

REPRESENTANT DES MEDECINS DES CLUBS A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LNR

PARIS, LE 12 MAI 2022

Le présent appel à candidatures s'inscrit dans le cadre de la désignation du représentant des médecins des clubs à l'Assemblée Générale de la LNR qui, conformément aux statuts de la LNR, siègera pour la durée du mandat quadriennal du Comité Directeur de la LNR. Le médecin représentant des médecins de clubs à l'Assemblée Générale sera également membre du Comité Directeur de la LNR.

Toute candidature à ce poste devra être transmise à la LNR (à l'attention du Directeur Général) **au plus tard le vendredi 3 juin 2022** (date limite de présentation à la LNR de la lettre recommandée ou de tout moyen garantissant la réception de la candidature) et mentionner **les nom, prénom, adresse, qualité et numéro de licence en cours de validité du/de la candidat(e)**. Le candidat devra obligatoirement être un médecin.

La désignation interviendra lors de **la Commission médicale plénière** (composée d'un médecin représentant chaque club professionnel) qui se réunira le **lundi 9 juin 2022**.

Conformément aux statuts de la LNR, le médecin élu, s'il exerce des fonctions au sein d'un club lors de sa désignation, doit quitter ses fonctions au sein de ce club dans les 90 jours suivant la date de cette désignation.

Les Statuts de la LNR sont disponibles sur son site Internet www.lnr.fr. Les conditions d'éligibilité au poste de représentant des médecins sont énoncées l'article 8 - point f) des Statuts.

Adresse d'envoi des candidatures :

Ligue Nationale de Rugby
M. Emmanuel ESCHALIER - Directeur Général
9 rue Descombes
75017 PARIS
birgit.benot@lnr.fr

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51